



Association Française
des Femmes Diplômées
des Universités (AFFDU)

LES OLYMPES DE LA PAROLE



L'AFFDU, association loi 1901, reconnue d'utilité publique, a été fondée au lendemain de la Première guerre mondiale, en 1920, par des femmes universitaires porteuses d'une grande ambition pour les femmes et convaincues que l'éducation des filles est à la fois un facteur de paix et la clef de la promotion des femmes.

L'AFFDU, Association Française des Femmes Diplômées des Universités est la section française de la Fédération Internationale des Femmes Diplômées des Universités (FIFDU), en anglais [GWI \(Graduate Women International\)](#), ONG à statut consultatif auprès de l'ONU.

Nous avons participé activement : à la Réforme constitutionnelle sur la parité ; au Traité de constitution de l'Union Européenne ; à l'inscription de la mention "L'égalité entre les femmes et les hommes" comme un droit fondamental ; au shadow report CEDAW ou au shadow report Convention Istanbul.

**Promouvoir et défendre l'égalité est dans l'ADN de notre association.
C'est dans ce cadre que nous avons créé le concours des Olympes de la Parole.**

Qu'est-ce que le concours des Olympes de la Parole ?

Le concours des Olympes de la parole propose aux écoliers, collégiens et lycéens de réfléchir à la place des femmes dans la société. Les candidats présentent un dossier écrit et illustrent le thème de l'année en jouant une saynète devant le jury. Ce concours est organisé par l'association française des femmes diplômées des universités (AFFDU) en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, le ministère des Droits des Femmes et l'Observatoire de la parité.

Promouvoir l'égalité entre filles et garçons

L'opération "Les Olympes de la parole" s'inscrit dans le cadre des travaux de la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, qui engage les parties à assurer "auprès des jeunes une éducation à l'égalité entre les sexes", notamment pour prévenir les violences sexistes, assurer le respect mutuel entre les sexes, promouvoir une orientation plus diversifiée et assurer la mixité dans toutes les filières de formation. Ce concours incite les élèves à réfléchir sur la place de chacun(e) à l'école puis dans la société au travers du thème central de l'égalité entre les filles et les garçons.

Sujet de l'année 2018-2019

"La place des femmes et des filles dans l'espace public"

L'espace public est, par définition, accessible à tout le monde. Pourtant, garçons et filles, hommes et femmes n'ont pas le même usage de la rue, des transports, de la cour de récréation, des espaces de jeux et de loisir... Ils et elles n'ont pas le même rapport à l'espace extérieur.

Quelle est aujourd'hui la place des filles et des femmes dans l'espace public ?

Quelles difficultés particulières y rencontrent-elles ?

Comment, à votre avis, pallier ces difficultés pour faciliter un usage véritablement mixte de l'espace public ?



Conditions de participation aux Olympes de la parole

- **Phase 1 – inscription** : Du **01/09/2018 au 10/01/2019 inclus**, les classes candidates s'inscrivent par courriels adressés à olympes@associationdesfemmesdiplomees.fr

- **Phase 2 – préparation des épreuves préliminaires de sélection académique** :

Une fois inscrites, les classes préparent les réalisations attendues pour les épreuves préliminaires de sélection qui se déroulent au niveau de l'académie, dans le courant du premier trimestre 2019, au plus tard le 15/03/2019.

Le sujet doit être traité sous la forme d'une saynète théâtralisée. La prestation sera accompagnée d'éléments rédigés :

- un dossier documentaire, écrit par les élèves, qui illustre le sujet du concours.
- une fiche méthodologique, rédigée par les enseignant-e-s, qui expose de manière synthétique la trame du travail des élèves et les objectifs pédagogiques mis en œuvre.

À l'issue de ces épreuves, chaque académie désigne au maximum un établissement par catégorie (école élémentaire, collège, lycée) pour prendre part aux épreuves finales.

- **Phase 3 – épreuves finales** : Les classes lauréates des sélections académiques participent, dans un second temps, à une finale nationale qui se déroule à Paris. Il y a deux finales, le mercredi 03/04/2019 pour les lycées et le mercredi 15/05/2019 pour les écoles élémentaires et les collèges.





Disposition particulière

Important : le non-respect de l'une des clauses ci-après est un critère éliminatoire.

1. La saynète théâtralisée n'excède pas 15 minutes et est jouée par un groupe mixte de 8 élèves maximum.
2. Le dossier documentaire, réalisé par les élèves, n'excède pas quinze pages A4. Il peut comporter des illustrations. On évitera le copier-coller de sites Internet et toutes les sources utilisées seront explicitement mentionnées.
3. Sur la page de garde du dossier documentaire figureront impérativement le sujet ainsi que l'académie, l'école ou l'établissement, avec adresse postale et courriel, la classe ainsi que les noms et prénoms des élèves et des enseignant-e-s, avec leur spécialité.
4. La fiche méthodologique rédigée par les enseignant-e-s n'excède pas deux pages A4.
5. La fiche méthodologique et le dossier documentaire sont envoyés conjointement, sous forme numérique (format Word + format PDF), à olympes@associationdesfemmesdiplomees.fr
6. Pour les épreuves finales, si les élèves sont dans l'incapacité de venir jouer leur saynète à Paris, ils pourront concourir en transmettant à l'AFFDU une captation vidéo de la saynète (de très bonne qualité technique image et son) par le biais d'un site de téléchargement en ligne.



Contactez-nous !

AFFDU 4 rue de Chevreuse 75006 Paris

olympes@associationdesfemmesdiplomees.fr

www.associationdesfemmesdiplomees.fr

Suivez-nous sur Facebook :

www.facebook.com/AFFDUDiplomees